

## **Communiqué de presse de la mission internationale conjointe d'observation des élections législatives de l'Union des Comores**

### **Dimanche 18 avril 2004 (1er tour)**

Conformément aux engagements qu'elle ont pris en vertu de l'Accord Cadre de Fomboni du 17 février 2001 et de l'Accord du 20 décembre 2003 sur les dispositions transitoires aux Comores en vertu de la réconciliation nationale aux Comores et la mise en place définitive des institutions,

A la demande des autorités comoriennes,

- la Commission de l'Océan Indien,
- la Ligue des Etats Arabes,
- l'Organisation Internationale de la Francophonie,
- l'Union Africaine

ont dépêché des missions d'observation des élections législatives de l'Union des Comores.

Ces missions étaient composées d'observateurs originaires d'une vingtaine de pays membres de ces Organisations Internationales. Des équipes communes de ces Organisations se sont déployées dans les trois Iles autonomes d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli lors du premier tour de scrutin du dimanche 18 avril 2004. Ces équipes, qui ont travaillé en parfaite harmonie, ont fait les constatations générales suivantes :

Les opérations électorales se sont déroulées de façon satisfaisante et il a été constaté une amélioration par rapport aux scrutins précédents.

De nombreux éléments positifs ont été observés dont un taux de participation particulièrement élevé pouvant même dépassé les 90%, et une forte mobilisation des femmes et des jeunes.

Les observateurs ont noté avec satisfaction que le matériel électoral requis était disponible.

La liberté, la sincérité et le secret du vote, en présence des délégués des différents candidats, dans la quasi-totalité des bureaux, ont paru parfaitement respectés.

Malgré quelques rares incidents à déplorer à Anjouan et en Grande Comore, l'atmosphère était calme et sereine.

Le dépouillement a été effectué immédiatement après la clôture dans les bureaux de vote, en toute transparence.

Les membres des bureaux de vote ont rempli leurs fonctions avec impartialité et conscience.

Les observateurs ont noté parmi les défaillances le retard dans l'ouverture des bureaux de vote.

La mission conjointe internationale d'observation estime que le 1er tour des élections à l'Assemblée de l'Union des Comores, le dimanche 18 avril 2004, s'est déroulé dans des conditions de régularité normales. Elle invite la Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI) à tirer les leçons de ce scrutin pour l'organisation de celui du 25 avril 2004 et à mettre à profit les délais entre le 1er et le 2ème tour de scrutin pour corriger les insuffisances constatées.

La mission internationale conjointe d'observation exprime ses remerciements à toutes les autorités politiques et administratives, à la CNEI, pour les facilités qui lui ont été accordées dans l'exercice, en toute liberté et en toute sécurité, de ses activités d'observation.

La mission internationale conjointe d'observation félicite le peuple des Comores pour sa dignité, sa maturité politique et son sens des responsabilités.

Fait à Moroni, le 20 avril 2004

Ont Signé : les chefs de délégations des Organisations Internationales suivantes :

Pour la Commission de l'Océan Indien : Madame JUSTIN Angeline

Pour la Ligue des Etats Arabes : M. TORBEY Sayed

Pour l'Organisation Internationale de la Francophonie : Maître SALECK Ould Abdel Jelil

Pour la Commission de l'Union Africaine : Norbert RATSIRAHONANA